

**SERVICE FEDERAL EMPLOI TRAVAIL ET CONCERTATION SOCIALE  
DIRECTION GENERALE RELATIONS COLLECTIVES DE TRAVAIL**

*Direction de l'analyse et de l'évaluation des CCT*

**Gestionnaire : Daniëlla Pierreux**

**Aperçu CCT sectorielles Délégation Syndicale en exécution de la CCT °5 du Conseil National du Travail  
Situation au 14 novembre 2008**

Numéro	Dénomination	CCT	Conditions d'instaurations	
			Effectif minimum	Taux de syndicalisation
101	commission mixte des mines	15/09/1976 (4376)	nihil	nihil
102.01	carrières de petit granit ( Hainaut)	02/03/1999 (50924)	6 ouvriers	nihil
102.02	Carrières petit granit (Liège & Namur)	03/05/1999 (51838) 13/03/2001 (57375)	20 ouvriers 51 ouvriers < 50 ouvriers, représentation par zone géographique de 2 interlocuteurs sociaux (1 par organisation)	nihil
102.04	carrières de grès et de quartzite (excepté Brabant wallon)	03/05/1999 (51842) 13/03/2001 (57371)	20 ouvriers 51 ouvriers < 50 ouvriers, représentation par zone géographique de 2 interlocuteurs sociaux (1 par organisation)	nihil
102.05	carrières de kaolin et de sable (Brabant, Hainaut, Liège, Luxembourg et Namur-	09/06/1982 (8565)	12 ouvriers	nihil
102.06	carrières de gravier et de sable ('Anvers, Flandre occidentale, Flandre orientale et Limbourg et Brabant flamand)	26/06/2001 (58908)	8 ouvriers	10 %
102.07	l'industrie des carrières, cimenteries et fours à chaux de Tournai	15/06/1999 (54013)	nihil	nihil
102.08	carrières et scieries de marbres de tout le territoire	26/08/1974 (3130) 10/08/1995 (40841)	nihil	nihil
104	l'industrie sidérurgique	24/07/1974 (3033)	nihil	nihil
105	métaux non-ferreux	01/06/1976 (3909)	40 ouvriers	nihil
106	industries du ciment	11/08/1972	26 ouvriers	nihil
106.02	industrie du beton	04/05/2001 (58218)	6 ouvriers	nihil
106.03	fibrociment	13/05/1981	26 ouvriers	nihil
109	l'industrie de l'habillement et de la confection	07/05/1976 (3872) 26/05/2003 (70717)	30 ouvriers	nihil
110	l'entretien du textile	01/10/2007 (85754) Champs d'application : Entreprises avec 40 ou plus de travailleurs	40 ouvriers  si 40 et < 50 et pas CE, pas CPPT avec accord au moins de la moitié des ouvriers	nihil  nihil

Numéro	Dénomination	CCT	Conditions d'instaurations	
			Effectif minimum	Taux de syndicalisation
111.01*	entreprises industrielles de la transformation des métaux	19/02/1973 (1775) 07/04/2003 (66558)	40 ouvriers  de 20 à 40 ouvriers :à la demande de la majorité des ouvriers	nihil
111.02*	entreprises artisanales de la transformation des métaux	19/02/1973 (1775) 07/04/2003 (66558)	40 ouvriers  de 20 à 40 ouvriers à la demande de la majorité des ouvriers	nihil
111.03*	entreprises de montage des ponts et charpentes	07/07/2003 (67098)	40 ouvriers  de 10 à 40 ouvriers: D.S. est installée à la demande de la majorité des ouvriers	nihil
112	entreprises de garage	21/06/2007 ( 84586)	* <b>procédure d'élections sociales pas encore amorcée:</b> 15 ouvriers+ à la demande de 25 % des ouvriers  * <b>minimum 15</b> ouvriers et < 50 :à la demande de 25 % des ouvriers	nihil
113	l'industrie céramique	21/06/1972 (3727)	50 ouvriers  de 25 à 49 ouvriers: avec accord de l'employeur	nihil
114	l'industrie des briques	03/08/1972 (3945)	20 ouvriers	nihil
115	l'industrie verrière	09/08/1972 (4214) 10/06/1999 (51793) 19/10/2005 (80493) 24/04/2007 (85035)	40 ouvriers  < 40 ouvriers avec l'accord de l'employeur ou, à défaut, si la majorité des ouvriers en manifeste le désir, par vote	nihil
116	l'industrie chimique	12/02/2008 (87319)	30 ouvriers	
117	l'industrie et du commerce du pétrole	09/03/1949 20/03/2008 ( 88444)	10 ouvriers	
118	l'industrie alimentaire	24/07/2003 (67028) 27/04/2005 (75902) 04/07/2007 (84310)	25 ouvriers	20 à 75 ouvriers: au moins ½ ouvriers syndiqués > de 75 ouvriers: au moins 1/3 ouvriers syndiqués
119	commerce alimentaire	27/08/2007 (84949)	<b>Au minimum 50 travailleurs et au moins 20 ouvriers</b>  20 à 149 ouvriers  150 ouvriers et plus	1/3 ouvriers syndiqués avec minimum 10  minimum 50 ouvriers syndiqués

Numéro	Dénomination	CCT	Conditions d'instaurations	
			Effectif minimum	Taux de syndicalisation
120	textielnijverheid en het breiwerk l'industrie textile et de la bonneterie	03/05/1972 (1279) 02/04/1999 (50684)	30 ouvriers	
120.02	préparation du lin	23/12/1988 (21755)	35 ouvriers	50 %
120.03	commerce de sacs en jute ou en matériaux de remplacement	22/12/1971 (1047) 18/06/2001 (60760)	30 ouvriers	
121	entreprises de nettoyage et de désinfection	19/06/2003 (67402) 09/08/2005 (76443)	20 ouvriers	nihil
124	construction	10/11/2005 (77421) 29/01/2004 (71692) 21/06/2007 (85053)	30 ouvriers	au moins 10% (de ces 30 ouvriers) sont membres d'une des organisations syndicales signataires de la convention  quorum de 10% étant indispensable pour chaque organisation syndicale qui veut participer à la constitution de la délégation syndicale
125.02	scieries et industries connexes	01/10/1996 (42818)	30 ouvriers	40 %
126	l'ameublement et de l'industrie transformatrice du bois	26/03/2003 (66573)	20 ouvriers	25 %
127	commerce de combustibles	21/03/1978	30 ouvriers	nihil
128	l'industrie des cuirs et peaux et des produits de remplacement	11/04/1974	nihil	10 %
129	la production des pâtes, papiers et cartons	10/10/1977 (4736)	nihil	nihil
130	imprimerie, des arts graphiques et des journaux	14/05/1980 (6407)	- journaux: nihil - autres: 5 travailleurs	nihil
133	l'industrie des tabacs	24/06/2005 (76273) 27/04/2005 (78226) 29/01/2008 ( 87945)	100 ouvriers  40 ouvriers et < 100	nihil
136	transformation du papier et du carton	18/04/1997 (44385)	21 ouvriers	nihil
140.01* 140.02* 140.03*	services publics d'autobus.... +	28/02/1977 (4317)	25 ouvriers	nihil
140.04.09*	transport de choses manutention pour compte des tiers	28/06/2007 (84273)	30 ouvriers + à la demande de 25 %	nihil
140.08	manutention aéroports	13/06/2005 (75647)	30 ouvriers + à la demande de 25 %	nihil
142.01	la récupération de métaux	26/06/2007 (83834)	40 ouvriers < 40 : instauration facultative	nihil

Numéro	Dénomination	CCT	Conditions d'instaurations	
			Effectif minimum	Taux de syndicalisation
142.02	récupération de chiffons	27/06/1974 (2906)	20 ouvriers	nihil
142.03	récupération du papier	14/09/2005 (76750)	40 ouvriers < 40 : instauration facultative	
142.04	récupération produits divers	10/05/2005 (74918)	35 ouvriers < 35 : instauration facultative	
144	l'agriculture	27/07/2001 (62235)	50 ouvriers	1/3
145	entreprises horticoles	08/05/2001 (61931)	50 ouvriers	1/3
148.01	couperie de poils	22/03/1961	30 ouvriers si < 30: à la demande de 50 %	nihil
149.01	électriciens: installation et distribution	27/06/2007 (83909)  27/06/2007 (83910)	<u>50 et plus ouvriers:</u> 50 ouvriers  < 50 et <u>minimum 35</u> ouvriers dont au moins 30 ouvriers  * entreprises ayant un CPPT: 35 travailleurs  ** entreprises sans un CPPT: 35 travailleurs + à la demande de 50 %	nihil
149.02	Carrosserie	26/05/2005 (76429)	15 ouvriers	nihil
149.03	métaux précieux	26/05/2005 (75981)	10 ouvriers pour les entreprises avec < de 20 ouvriers, les organisations de travailleurs représentatives les plus concernées font connaître au Président de la Souscommission paritaire les entreprises où existe une force syndicale justifiant la présence d'une délégation syndicale	nihil
149.04	commerce du métal	21/06/2007 ( 85009)	15 ouvriers  + à la demande de 25 % si pas d'élections sociales	nihil
150	poterie ordinaire en terre commune	26/10/1972 (2020)	6 ouvriers	nihil
152	institutions subsidiées de l'enseignement libre	27/10/1980 (6907)	10 ouvriers	nihil
202	employés du commerce de détail alimentaire	05/11/2002 (64809) excepté SCP 202.01	10 employés	nihil
203	employés des carrières de petit granit	08/02/1972 (1357) 20/06/2006 (80335)'	10 employés	nihil
204	employés des carrières de porphyre de Lessines, de Bierghes- lez-Hal et de Quenast	13/07/1972 (1487)	nihil	
205	employés des charbonnages	10/11/1972	30 employés	nihil

Numéro	Dénomination	CCT	Conditions d'instaurations	
			Effectif minimum	Taux de syndicalisation
207	employés de l'industrie chimique	04/05/1999 (51067)	30 employés + à la demande de 25 %	
209	employés des fabrications métalliques	06/02/1996 (41196)	50 employés :  < 50 :	25 %  minimum 20 employés syndiqués
210	Employés de la sidérurgie	22/07/1953 pas en exécution de la CCT n°5	50 employés :	
211	employés de l'industrie et du commerce du pétrole	21/12/1973 (2500)	10 employés	
214	employés de l'industrie textile et de la bonneterie	04/06/1973 (1994)	35 employés + 17 employés syndiqués doivent faire une demande écrite à l'employeur	
215	employés de l'industrie de l'habillement et de la confection	02/06/1975 (3379)	25 employés + 15 employés doivent faire une demande écrite à l'employeur	
217	employés de casino	12/10/1989 (24390)	nihil	30 % avec minimum de 14 employés syndiqués
218	commission paritaire nationale auxiliaire pour employés	09/07/1997 (47183) 16/01/2003 (65265) 15/05/2003 (67703) 08/07/2004 (72141)	50 employés          25 employés à 50:	minimum 25 % employés syndiqués avec minimum de 17 employés syndiqués          minimum 17 employés syndiqués
219	organismes de contrôle agréés	19/02/2008 ( 87294)	50 employés   25-à 49 employés	minimum 25 % employés syndiqués avec minimum de 20 employés  à la demande de la majorité des employés
220	employés de l'industrie alimentaire	16/02/1993 (32251)	50 employés et plus :   25 à 50 employés :	minimum 25 % employés syndiqués avec minimum de 12 employés syndiqués   minimum 12 employés syndiqués
221	employés de l'industrie papetière	01/09/1977 (4671)	20 - 50 employés	
222	employés de la transformation du papier et du carton	28/06/1993 (33621)	> 50 employés      25 à 50 employés	minimum 25 % de employés syndiqués avec minimum de 17 travailleurs syndiqués      minimum 17 employés syndiqués

Numéro	Dénomination	CCT	Conditions d'instaurations	
			Effectif minimum	Taux de syndicalisation
224	employés des métaux non-ferreux	31/03/1995 (37818) 11/05/1999 (51062)	<b>50</b> employés et plus  <b>25</b> à 50 employés	minimum 25 % employés syndiqués avec minimum de 17 employés syndiqués  minimum 17 travailleurs syndiqués
225	employés des institutions de l'enseignement libre subventionné	23/06/1981	nihil	nihil
226	employés du commerce international, du transport et de la logistique	02/03/1998 (47673) 07/05/2001 (57388) 22/05/2007 (83182)	<b>10</b> employés	25 % employés syndiqués avec minimum de 10
227	audio-visuel	24/05/2005 (75380)	<b>10</b> employés < 25: avec accord de 1/3 de tous les travailleurs- minimum 4	
302	l'industrie hôtelière	27/08/2001 (58954)	<b>50</b> travailleurs	20 %
303.01	production de films	06/11/1979	nihil	
303.02	distribution de films	06/11/1979	nihil	
303.03	l'exploitation de salles de cinéma	29/01/2002 (29739)	<b>15</b> travailleurs	
306	entreprises d'assurances	05/12/1977 04/02/2002 (61393)  06/03/2006 (79876)	<b>100</b> travailleurs  <b>50</b> à 99 travailleurs: si existe C.P.P.T.	
307	entreprises de courtage et agences d'assurances	11/04/1973 (2033) 20/10/2003 (68566)	<b>25</b> à 49 travailleurs  > 50 travailleurs	30 % travailleurs syndiqués (liste avec signatures )  nihil
308	sociétés de prêts hypothécaires, d'épargne et de capitalisation	22/03/1994 (35668) 18/06/1999 (52522)  19/09/2001 (60510)  20/01/2004 (70336)	<b>50</b> travailleurs  chaque employeur avec moins de 50 travailleurs peut prendre l'initiative	25 % avec minimum de 17 travailleurs syndiqués
310	banques	06/07/1972 10/01/1974	<b>50</b> travailleurs	
311	grandes entreprises de vente au détail	27/08/2007 (84974) personnel de direction exclu	<b>50</b> travailleurs	25 %
312	grands magasins	30/06/2003 (68498)	<b>10</b> travailleurs	25 %
314	coiffure et des soins de beauté	24/09/2007 (86122)	<b>20</b> travailleurs	

Numéro	Dénomination	CCT	Conditions d'instaurations	
			Effectif minimum	Taux de syndicalisation
315.01	compagnie aérienne SABENA	05/02/1974 (2383) 07/07/1999 Flight Academy	nihil nihil	
315.02	compagnies aériennes autres que la S.A. SABENA	24/10/1975 (3616)	20 travailleurs	nihil
317	services de garde (employées)	30/10/2003 (70007)	5 bedienden	nihil
317	services de garde (travailleurs)	30/10/2003 (70007)	5 ouvriers	nihil
318	services des aides familiales et des aides seniors	13/12/1977	20 travailleurs	nihil
319	maisons d'éducation et d'hébergement	21/03/2000 (54872)	5 travailleurs + à la demande de 50 % du personnel (excepté le personnel de direction)	nihil
319.01	maisons d'éducation et d'hébergement de la Communauté flamande	01/07/1998 (49148)	10 travailleurs + à la demande de 50 % du personnel (excepté le personnel de direction)	nihil
319.02	maisons d'éducation et d'hébergement de la Communauté française	12/10/2006 (81190)	5 travailleurs + à la demande de 50 % du personnel si < 20 travailleurs  < 5 travailleurs : demande de référendum possible  < 19 travailleurs: pour autant que 75 % des membres du personnel admis à se prononcer aient voté et que 50% des votants se soient prononcés en faveur de cette installation.	nihil
321	grossistes-répartiteurs de médicaments	17/06/1994 (36350)	25 à 49 :  50 et plus :	minimum 15 travailleurs syndiqués  25 % avec minimum 17 travailleurs syndiqués
322	travail intérimaire	27/11/1981	Selon les jours déclarés à l'ONSS	nihil
322.01	chèque services	18/07/2007 (84917)	20 travailleurs	1/3 des travailleurs doivent être affiliés
323	concierges d'immeubles à appartements	03/06/2004 (72006)	> 50 travailleurs  25 à 50 travailleurs	25 % de travailleurs affiliés avec minimum 17 travailleurs syndiqués  minimum 17 travailleurs syndiqués
326	l'industrie du gaz et de l'électricité	02/03/1989 (22408)	> 10 travailleurs	10 travailleurs syndiqués

Numéro	Dénomination	CCT	Conditions d'instaurations	
			Effectif minimum	Taux de syndicalisation
327	travail adapté et les ateliers sociaux	28/06/1993 (33708)	50 travailleurs	nihil
		21/01/2002 (62482) Région Wallonne	35 travailleurs	
		19/02/2003 (66257) Ateliers sociaux	25 travailleurs	
327.01	travail adapté et les ateliers sociaux Communauté Flammande	02/02/2005 (74126)	35 travailleurs	
328.02	transport urbain et régional de la Région wallonne	21/12/1995 20/04/2001 (57358)	nihil	10 %
329	secteur socio-culturel	31/03/1999 (51079)	20 travailleurs + à la demande de 50 % des travailleurs	nihil
330	établissements et services de santé	CCT particulière 10/09/2007 (85666) 08/06/1972 (1478)  30/06/2006 (83955) entreprises < 50 travailleurs	50 travailleurs + à la demande de 50 % du personnel  Minimum nombre de personnel 6 mois précédant la demande d'installation  ➤ 40 à partir du 01/10/2007 ➤ 30 à partir du 01/10/2008 ➤ 20 à partir du 01/10/2009  + 50% du personnel de l'établissement a fait la demande	

Numéro	Dénomination	CCT	Conditions d'instaurations	
			Effectif minimum	Taux de syndicalisation
331	secteur Flamand de l'aide sociale et des soins de santé	CCT particulière 16/10/2007 (85879)  08/06/1972 (1478)    30/06/2006 (83955) entreprises < 50 travailleurs	<p><b>50</b> travailleurs + à la demande de 50 % du personnel</p> <p>Minimum nombre de personnel 6 mois précédant la demande d'installation</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ 40 à partir du 01/10/2007</li> <li>➤ 30 à partir du 01/10/2008</li> <li>➤ 20 à partir du 01/10/2009</li> </ul> <p>+ 50% du personnel de l'établissement a fait la demande</p>	
332	secteur francophone et germanophone de l'aide sociale et des soins de santé	07/12/2007 (86809) 07/12/2007 (89333) 07/12/2007 ( 86811)		

\* sous-secteurs officieux